



salaire en retard suite à un redressement judiciaire

Par **talex**, le **14/09/2012** à **13:46**

bonjour ,
l'entreprise ou je travail a été placé en redressement judiciaire le 4 septembre , sur conseil de mon patron j'ai prévenu ma banque que le salaire aurais du retard (renseignement pris il devrais être viré par le mandataire le 24 sep) hors depuis que j'ai prévenu ma banque mon découvert autoriser a été baissé de moitié ce qui a mis le compte dans le rouge les chèques que j'avais émis on été rejeter , et les prélèvement rejeter ,je risque de me retrouver interdit bancaire et me retrouve avec des frais conséquent à devoir régler . ai-je des recours pour tous les frais que cela va engendrer, puis je me retourner contre le mandataire et demander des dommages et intérêt. merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **15:21**

Bonjour,
En tout cas, cela n'est pas contre le mandataire judiciaire que vous pourriez vous retourner dans sa responsabilité personnelle mais éventuellement contre l'entreprise sachant que la décision de réduire le montant du découvert autorisé si vous avez respecté ses termes, ne peut normalement intervenir sans le respect par la banque du préavis prévu à la convention de compte...